



RETRAITES, le système Macron par points est injuste

Ce système est destiné à faire des économies sur le dos des salariés en accélérant la baisse de leurs pensions et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière. La mise en place de nouvelles décotes recule l'âge de la retraite à 64 ans, voire 65 ans. Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans, même avec une carrière complète, verra sa pension amputée d'une décote de 10 %.

C'est la fin de notre système de retraite calculé en trimestres. C'est la fin des mécanismes de solidarité.

Aujourd'hui, 15 millions de retraités (sur les 16 que compte le pays) bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité. Dans un système à points, il n'y a pas de périodes retenues mais non cotisées comme dans un système par annuité. Tous les aléas de la vie professionnelle auront un impact sur la retraite et nécessiteront d'être compensés, avec le risque que la compensation soit insuffisante. Par exemple, avant de pouvoir bénéficier de points retraite couvrant les périodes de maladie, d'invalidité, il faudra décompter une période de carence plus ou moins longue : **30 jours perdus pour un arrêt maladie. Petits boulots = petits salaires = petites retraites !**

Avec les points, les pensions vont chuter de 10 à 30 % : les mauvaises années seront comptabilisées (les plus petits salaires, le temps partiel subi, les périodes de chômage ou de précarité...), en lieu et place des meilleures années actuellement.

Le régime universel par points, c'est la disparition des 42 régimes de bases et complémentaires existants, qui tiennent compte des spécificités professionnelles et réparent les inégalités ou les contraintes particulières de différents métiers. C'est la suppression des dispositifs de départs anticipés liés à la pénibilité. La retraite redeviendra l'antichambre de la mort pour celles et ceux dont l'espérance de vie est réduite par leurs métiers.

Un système par points au service de la finance, au détriment des retraités !

Ce système met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantiront par un niveau de pension suffisant. La valeur du point sera tributaire de la conjoncture économique et sera-t-elle décidée à Bercy ou à Bruxelles ?

Cela peut changer et donc baisser chaque année !

Les pensions ne seront plus déterminées en référence aux salaires, mais dépendront de la situation économique du pays. En cas de baisse de la croissance économique ou d'explosion de départs à la retraite, le point baissera et la pension sera plus faible.



La retraite de demain se construit dès aujourd'hui ! Il faut préserver et améliorer notre modèle social. Pour gagner de meilleures retraites, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales, part de notre salaire socialisé.

Ensemble nous devons agir et exiger :

- ✚ Des droits garantissant un départ à la retraite à 60 ans et une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète, sans qu'elle puisse être inférieure au SMIC.
- ✚ La reconnaissance de la pénibilité et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

**Pour gagner de meilleures retraites, de meilleurs salaires,
des services publics pour tous et partout !**

C'est à vous d'agir le 5 décembre prochain !

Un hôpital public en passe d'être cédé au privé !

Alors que les personnels soignants manifestent partout en France pour défendre le service public, la ministre de la Santé pourrait donner son feu vert à la privatisation d'un hôpital.



C'est une première en France, un hôpital public pourrait passer dans le giron du secteur privé ! La CGT s'y oppose !



Le Centre Hospitalier de Longué-Jumelles, dans le Maine et Loire, est un établissement de proximité tourné vers la prise en charge des personnes âgées. Avec 85 lits d'Ehpad, 35 lits en unités de soins de longue durée, 30 lits de soins de suite et de réadaptation, l'hôpital, implanté en zone rurale, est l'un des plus gros employeurs du territoire, avec plus de 150 agents.

Sur les conseils d'un cabinet privé, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Maine et Loire ont lancé un appel d'offres. Pour justifier ce passage au privé, l'ARS et le Département usent d'un argument économique : le déficit d'exploitation de l'hôpital.

Ces difficultés actuelles résultent d'une gestion catastrophique menée pendant des années avec l'accord du conseil d'administration, présidé par le Maire de la ville.

Après plusieurs péripéties depuis 2015, le licenciement de 12 CDD, l'arrêt du fonctionnement des cuisines, de la lingerie, etc..., la plan de sauvetage de l'ARS initie la suppression de 11 postes pour faire des économies supplémentaires. Mais ces mesures n'améliorent pas les finances de l'hôpital et, selon la Cour des Comptes, cette politique n'a fait qu'amplifier le déséquilibre antérieur.

Pour les représentants CGT ce sont les personnels et la population qui font les frais de ces politiques économiques qui s'ajoutent aux mesures draconiennes que leur infligent les différentes réformes gouvernementales. « Ont-ils cherché à détériorer l'hôpital public pour faire accepter une éventuelle privatisation ? » La question est posée...

Privatiser un établissement hospitalier public entrainerait des bouleversements sociaux d'envergure.

→ Quelles seraient les conditions de reprise des fonctionnaires en cas de rachat une entité privée ? L'ARS ne précise pas le cadre juridique de reprise du personnel.

→ Quelles seraient les conséquences pour les résidents en Ehpad ? Les pouvoirs publics précisent déjà que le repreneur peut proposer une augmentation du prix de la journée d'hébergement. Augmenter les prix c'est ignorer que le Centre Hospitalier se trouve dans une localité rurale où les agriculteurs n'ont les moyens de payer des dépassements d'honoraires. Ajoutons à cela que près de 40 % des usagers en Ehpad perçoivent une aide sociale du département. Si un groupe privé reprend l'établissement, ces personnes âgées seront obligées d'aller ailleurs...



Plongées dans la bataille syndicale pour le maintien de l'établissement hospitalier dans le 100 % public, la fédération CGT de la Santé met en garde : une éventuelle privatisation d'un établissement d'une telle taille constituerait un dangereux précédent !

Les réformes successives ont élaboré des outils et organisé la pénurie pour favoriser la privatisation. On a créé des déserts médicaux en rapatriant des services dans un autre établissement. La dette des hôpitaux a augmenté, prétexte à de nouvelles restructurations et à l'extension du privé. Aujourd'hui, un Conseil Départemental et l'ARS lancent « un appel à repreneur » qui permettrait de privatiser un hôpital public...



Les mécanismes mis en place par les Gouvernements et les ministres de la Santé successifs se confirment diablement efficaces dans la Fonction Publique Hospitalière.

A quand une démonstration, en bonne et due forme, dénuée de tout discours charmeur, dans la Fonction Publique Territoriale et nos collectivités ?



✂-----

Parce que je veux être l'acteur de mon avenir, je rejoins la CGT !

NOM..... Prénom

☎ 📧

Adresse

Collectivité employeurGrade..... Signature :